



Réf :88_600_9905-2

CHARTRE D'ETHIQUE

Géoparc du Jbel Bani

EDITORIAL

Le Géoparc est créé à une période où le Maroc est en pleine mutation administrative avec la mise en place de la Régionalisation avancée, dans la continuité de la mise en application de la nouvelle constitution de 2011 préconisée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Avec la création de l'AMDGJB, (Association Marocaine de Développement du Géoparc du Jbel Bani – Tata) que j'ai l'honneur de présider nous nous devons de répondre à la confiance des populations, des élus qui sera la condition clef de la réussite future de ce projet pour toute la région qu'il implique.

L'ambition de cette charte d'éthique sera d'exprimer les valeurs et principes qui ont rassemblés les membres Fondateurs en tant qu'acteurs du Tourisme, du monde Scientifique des Grandes Ecoles, Universitaire, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, nos partenaires Marocains comme Etrangers qui nous ont accordé leur confiance pour réussir cette mission.

Cette dernière est complémentaire à La Charte de Géotourisme que nous avons tenu d'édifier en tant que feuille de route de réalisation de notre projet.

Aussi, je compte sur chacun d'entre vous pour, quel que soit la discipline dans laquelle il opère, vérifier, appliquer et agir en toutes circonstances selon les valeurs, principes décrits dans cette charte et dans les documents auxquels elle fait référence.

Patrick Simon
Président de l'AMDGJB

L'ESPRIT DU TERRITOIRE SOUTENABLE DU GEOPARC JBEL BANI

L' « esprit du Géoparc Jbel Bani » repose sur un ensemble de valeurs fondamentales que les membres fondateurs, du bureau, les collaborateurs et partenaires devront s'engager de partager.

Celles-ci sont définies par les priorités suivantes !

Engagement collectif

Tous s'engagent à contribuer collectivement au bon développement du Géoparc

Performances et réactivités

La réussite du Géoparc reposera sur la réalité de la prise en compte et compréhension d'un état des lieux, des populations et acteurs locaux concernés et rencontrés. Elle imposera la réactivité face à l'évolution. La capacité d'adaptation sera l'une de ses forces.

L'innovation permanente, la notion de qualité et la performance devront être les clefs de l'acceptation et du partage par les populations locales concernées.

Exigence et professionnalisme

L'exigence et le professionnalisme seront les moteurs d'échanges et de compréhension pour une meilleure acceptation par les populations locales et acteurs locaux.

Intégrité et Performance

Dans les relations internes comme externes la transparence sera source de confiance entre tous les membres et collaborateurs ayant à participé au développement du Géoparc.

L'intégrité devra être le fondement de toutes pratiques et décisions.

LES PRINCIPES D'ACTION DU GEOPARC

Les principes d'action du Géoparc qui s'appuieront sur ces valeurs, refléteront la manière dont le Géoparc entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes.

Ces principes d'action constitueront la référence du Géoparc, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement Durable, Inclusif, Intégré et Responsable.

D'une façon générale, le Géoparc du Jbel Bani s'engage à conduire ses affaires, dans le cadre de son développement, dans le respect des Lois et réglementations nationales, locales et régionales comme internationales.

A l'égard de ses partenaires

Le Géoparc veillera à mériter la confiance de ses partenaires qui devront recevoir des informations exactes, transparentes et vérifiables et en temps requis

A l'égard de ses co traitants

Le Géoparc veillera à développer des relations de confiance et de partenariat avec les différents acteurs ayant à œuvrer pour ce projet. La prise en considération des intérêts de chacun et le respect des termes contractuels équitables constitueront la base des relations du Géoparc avec l'ensemble des intervenants

A l'égard des populations en place et des futurs touristes

Le Géoparc sera attentif et s'obligera à répondre aux besoins s'appliquant aux développements de produits adaptés aux besoins et exigences des uns et des autres, et en cela s'oblige à faire preuve de disponibilité, d'écoute et d'initiative.

A ce titre, le Géoparc réaffirme son engagement sur les Principes de Responsabilité Sociale suivants :

- L'application des Lois Nationales et des Conventions internationales applicables,
- Le respect des Droits de l'Homme et des principes Universels Fondamentaux,
- Un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale, la santé et la sécurité de l'ensemble des acteurs et intervenants étant des priorités permanentes absolues,
- Le droit pour l'ensemble des acteurs intervenants de s'associer et se réunir collectivement afin d'établir toutes formes de négociations pour le bien du Géoparc,
- L'emploi d'un personnel permanent dont les effectifs devront être adaptés, au niveau pérenne des activités définies pour le Géoparc, les formations professionnelles, formations continues, au respect des réglementations sur le temps de travail, participation des salariés à une démarche de progrès continu, une politique de rémunération équitable, motivante et adaptée aux conditions de travail en

A l'égard de l'environnement

Le Géoparc est attaché au respect de l'Environnement et opérera dans une perspective de développement durable, inclusif et intégré avec volonté d'une mise en place d'une économie sociétale génératrice de revenus locaux.

Le Géoparc s'engage à ce que son développement et sa croissance soient fondés sur un usage optimal des matériaux locaux et ressources naturelles.

A l'égard des régions, inter régionalité et communautés au sein desquels le Géoparc Jbel Bani va étendre son développement

Le Chef de Projet Coordonnateur et l'ensemble des acteurs et partenaires ayant à participer à la mise en place et développement de ce projet, sans restriction aucune, s'engagent au respect de la culture et des usages locaux des régions, localités et des communautés au sein desquels il étendra ses activités.

« L'ATTITUDE GEOPARC ET SES REGLES DE CONDUITE »

Sans avoir à se substituer au sens des responsabilités de chacun il est défini que des règles établies par cette charte d'éthique constitueront les fondements de l'attitude Géoparc vis-à-vis des tiers et partenaires.

Conflit d'Intérêts

Tous collaborateurs du Géoparc auront à éviter toute situation où ses intérêts personnels ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles il serait lié seraient susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts du Géoparc.

De ce fait, toutes non déclarations à la signature de cette charte, d'activités déjà engagées en ce sens, seront considérées comme contraire à l'éthique du projet.

Relations avec les tiers

Chaque collaborateur du Géoparc ayant à engager la réputation, la notoriété et l'image du Géoparc dans ses rapports avec les tiers doit de ce fait entretenir avec ces derniers des relations loyales et intègres.

Conflit d'Intérêts

La règle principale sera donc pour tous collaborateurs de veiller et d'agir au mieux des intérêts du Géoparc, à l'exclusion de toute autre considération, notamment personnelle.

A ces fins sont définies par la présente Charte d'Ethique les situations qui peuvent être considérées comme susceptibles d'entraîner de tels conflits d'intérêts :

- Toutes prises d'intérêts chez un fournisseur, un prestataire de services ou un partenaire, co-traitant (actuel ou potentiel),
- Tout engagement professionnel ou personnel en dehors du Géoparc du Jbel Bani qui pourrait affecter l'engagement au service du Géoparc et cela sauf autorisation de la hiérarchie,
- Cela pour toutes situations postérieures à la date d'engagement des collaborateurs et des déclarations qui auront été faites à cette occasion par ces derniers qui dès lors se seront engagés à déclarer tous changements de situation à leur hiérarchie.

Toute situation de conflit d'intérêts avérée devra être portée à la connaissance de cette hiérarchie et devra être réglée conformément aux lois et réglementations applicables.

Relations avec les tiers

A cette fin, chaque collaborateur s'interdit notamment :

- De solliciter invitations et cadeaux, d'en accepter ou d'en offrir s'il s'avère que ceux-ci peuvent influencer un ou des processus de décision ou être perçus comme tels et être à ce titre constitutifs d'un acte de corruption,
- De prendre des engagements non conformes et inconsidérés par rapport à sa fonction,
- De se comporter de manière incivique, dénigrante ou désinvolte à l'égard des tiers avec lesquels il est en relation du fait de sa position au sein du Géoparc.

De ce fait il est convenu à l'embauche de tous collaborateurs, que ces derniers auront, en cas de doute sur leurs relations avec des tiers dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions à en référer immédiatement à leur hiérarchie.

Délit d'initié

Tout collaborateur du Géoparc qui aurait à avoir connaissance d'une information privilégiée susceptible d'avoir une influence sur le cours des affaires en cours du Géoparc s'interdit de prendre des initiatives susceptibles d'induire un délit ou manquement d'initié.

Confidentialité

Chaque collaborateur du Géoparc s'engage à son embauche à veiller à la protection des informations à caractères confidentiels dont il aura connaissance à l'occasion de son activité au sein du Géoparc susceptibles d'induire un délit ou manquement d'initié.

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ETHIQUE

La Charte d'Ethique du Géoparc du Jbel Bani s'applique à toutes composantes, partenaires, co traitants, collaborateurs en conjonction avec documents auxquels elle fait référence.

Tout collaborateur du Géoparc est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et principes et de se conformer à ce qu'elle énonce.

Les diverses composantes hiérarchiques du Géoparc du Jbel Bani assurent sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs ayant à opérer et traiter au sein de notre organisation.

Afin d'assurer la réelle application et mise en œuvre de notre Charte d'éthique, un responsable de la Charte d'éthique sera nommé au nom du Géoparc du Jbel Bani. Il sera investi des missions suivantes :

- Assister l'ensemble des composantes du Géoparc dans la diffusion de la charte d'éthique,
- Coordonner les actions de sensibilisation à la charte d'éthique pour tout nouveau contractant opérationnel,
- Participer à la définition de procédures d'application de la charte,
- Recueillir toute difficulté d'application ou d'interprétation de la charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur et/ou partenaire : à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité,
- Etablir un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Charte d'Ethique à destination du Chef de Projet coordonnateur qui aura et devra mettre celui-ci à l'ordre du jour du premier Conseil d'administration de chaque exercice annuel.
- Le responsable de la Charte d'éthique du Géoparc du Jbel Bani rend compte auprès du CPC et Président de l'AMDGJB. IL est autorisé à constitué son réseau de correspondants locaux.

Pour signatures des parties
Patrick Simon Président AMDGJB

Tata le 22 02 2020

